



Little Joe OK Pacific Splash / Little Joe 3D OCEAN SPLASH / Little Dog 3D OCEAN SPLASH / Little Joya 3D OCEAN SPLASH

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 19/10/2018 Date de révision: 30/07/2019 Remplace la fiche: 21/01/2019 Version: 3.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Little Joe OK Pacific Splash / Little Joe 3D OCEAN SPLASH / Little Dog 3D OCEAN SPLASH / Little Joya 3D OCEAN SPLASH
UFI : 7VN5-15DU-X00W-3UR1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Désodorisant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Drive Int. AG
Pilatusstrasse 28
6052 CH-Hergiswil
T +41 (0) 41 511 0304
info@drive-int.ch - www.drive-int.ch

Distributeur

Auto Sport Diffusion
28 rue Béatrix de Bourbon
L-1225 Luxembourg
T (00352) 442787-1 - F (00352) 442787-40
autospor@pt.lu - www.autosportdiffusion.lu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59	-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux :

Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle; Géraniol; citral; Acétate de linalyle; Linalol; (2E)-2-(phénylméthylidène)octanal; (R)-p-mentha-1,8-diène; 7-hydroxycitronellal; (-)-pin-2(10)-ène; Citronellol

Mentions de danger (CLP) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 - Éliminer le contenu/récipient en accord avec les réglementations locales et nationales.

Little Joe OK Pacific Splash / Little Joe 3D OCEAN SPLASH / Little Dog 3D OCEAN SPLASH / Little Joya 3D OCEAN SPLASH

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2,6-diméthyl-7-ène-2-ol	(N° CAS) 18479-58-8 (N° CE) 242-362-4 (N° REACH) 01-2119457274-37	< 4	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Acétate de linalyle	(N° CAS) 115-95-7 (N° CE) 204-116-4 (N° REACH) 01-2119454789-19	< 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
Linalol	(N° CAS) 78-70-6 (N° CE) 201-134-4 (N° Index) 603-235-00-2 (N° REACH) 01-2119474016-42	< 1,25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
Galaxolide	(N° CAS) 1222-05-5 (N° CE) 214-946-9 (N° Index) 603-212-00-7 (N° REACH) 01-2119488227-29	< 0,7	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
(2E)-2-(phénylméthylidène)octanal	(N° CAS) 165184-98-5 (N° CE) 639-566-4 (N° REACH) 01-2119533092-50	< 0,7	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
(R)-p-mentha-1,8-diène	(N° CAS) 5989-27-5 (N° CE) 227-813-5 (N° Index) 601-029-00-7 (N° REACH) 01-2119529223-47	< 0,7	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
7-hydroxycitronellal	(N° CAS) 107-75-5 (N° CE) 203-518-7 (N° REACH) 01-2119973482-31	< 0,3	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	(N° CAS) 32210-23-4 (N° CE) 250-954-9 (N° REACH) 01-2119976286-24	< 0,25	Skin Sens. 1B, H317
Géraniol	(N° CAS) 106-24-1 (N° CE) 203-377-1 (N° REACH) 01-2119552430-49	< 0,25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
citral	(N° CAS) 5392-40-5 (N° CE) 226-394-6 (N° Index) 605-019-00-3	< 0,25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
(-)-pin-2(10)-ène	(N° CAS) 127-91-3, 18172-67-3 (N° CE) 204-872-5; 242-060-2 (N° REACH) 01-2119519230-54	< 0,25	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Citronellol	(N° CAS) 106-22-9 (N° CE) 203-375-0 (N° REACH) 01-2119453995-23	< 0,25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT)	(N° CAS) 128-37-0 (N° CE) 204-881-4 (N° REACH) 01-2119480433-40, 01-2119555270-46, 01-2119565113-46	< 0,25	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Little Joe OK Pacific Splash / Little Joe 3D OCEAN SPLASH / Little Dog 3D OCEAN SPLASH / Little Joya 3D OCEAN SPLASH

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Amener le sujet à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais tenter de faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO2). Oxydes d'azote. Fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Endiguer et contenir les fluides d'extinction (produit dangereux pour l'environnement). Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Ramasser mécaniquement le produit.
Procédés de nettoyage	: Laver la zone souillée à grande eau.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau.
Mesures d'hygiène	: Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur.
Produits incompatibles	: Oxydants puissants. Bases fortes. Acides forts.
Matériaux d'emballage	: Emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

Little Joe OK Pacific Splash / Little Joe 3D OCEAN SPLASH / Little Dog 3D OCEAN SPLASH / Little Joya 3D OCEAN SPLASH

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT) (128-37-0)

France	Nom local	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374. Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

Protection oculaire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

Protection de la peau et du corps:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

Protection des voies respiratoires:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Bleu(e).
Odeur	: caractéristique (Ocean Splash).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Le produit n'est pas inflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: Insoluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

Little Joe OK Pacific Splash / Little Joe 3D OCEAN SPLASH / Little Dog 3D OCEAN SPLASH / Little Joya 3D OCEAN SPLASH

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart des matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol (18479-58-8)

DL50 orale rat	3600 mg/kg (références croisées)
DL 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg (références croisées)

Acétate de linalyle (115-95-7)

DL50 orale rat	> 9000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (données bibliographiques)

Linalol (78-70-6)

DL50 orale rat	2790 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	5610 mg/kg (équivalent ou similaire à la ligne directrice OCDE 402)
CL50 inhalation rat	> 3,2 mg/l 90 minutes

Galaxolide (1222-05-5)

DL50 orale rat	> 4640 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL 50 cutanée rat	> 10000 mg/kg (méthode OCDE 402)

(2E)-2-(phénylméthylidène)octanal (165184-98-5)

DL50 orale rat	3100 mg/kg (équivalent ou similaire à la ligne directrice OCDE 401)
----------------	---

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 423)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (références croisées)

7-hydroxycitronellal (107-75-5)

DL50 orale rat	> 6400 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 orale	> 5000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel

Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle (32210-23-4)

DL50 orale rat	3370 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	> 4680 mg/kg (méthode OCDE 402)

Little Joe OK Pacific Splash / Little Joe 3D OCEAN SPLASH / Little Dog 3D OCEAN SPLASH / Little Joya 3D OCEAN SPLASH

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

(-)-pin-2(10)-ène (127-91-3, 18172-67-3)

DL50 orale rat	> 500 (méthode OCDE 423)
----------------	--------------------------

Citronellol (106-22-9)

DL50 orale rat	3450 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2650 mg/kg

citral (5392-40-5)

DL50 orale rat	≈ 6800 mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Géraniol (106-24-1)

DL50 orale rat	3600 mg/kg (données bibliographiques)
DL50 cutanée lapin	> 5000

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT) (128-37-0)

DL50 orale rat	> 6000 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)

Groupe IARC	3 - Inclassable
-------------	-----------------

Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol (18479-58-8)

CL50 poisson	27,8 mg/l/96h (OECD 203) (Oncorhynchus mykiss)(références croisées)
CE50 Daphnie	38 mg/l/48 h (OECD 202) (Daphnia magna)
ErC50 (algues)	80 mg/l/72 h (OECD 201) (Desmodesmus subspicatus)
NOEC (aigu)	10 mg/l (48 heures) (Daphnia)
NOEC (chronique)	9,5 mg/l/ 21 jours (OECD 211) (Daphnia Magna)
NOEC chronique algues	25 mg/l/72 h (Desmodesmus subspicatus)(méthode OCDE 201)

Little Joe OK Pacific Splash / Little Joe 3D OCEAN SPLASH / Little Dog 3D OCEAN SPLASH / Little Joya 3D OCEAN SPLASH

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Acétate de linalyle (115-95-7)

CL50 poisson	11 mg/l/96h (méthode OCDE 203) (Cyprinus carpio)
CE50 Daphnie	59 mg/l/48 h (méthode OCDE 202) (Daphnia magna)
ErC50 (algues)	156,7 mg/l/96h (Desmodesmus subspicatus)
NOEC (aigu)	9,6 mg/l/72 h (Algues)(Desmodesmus subspicatus)

Linalol (78-70-6)

CL50 poisson	27,8 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie	59 mg/l/48 h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	156,7 mg/l/96h (Desmodesmus subspicatus)

Galaxolide (1222-05-5)

CL50 poisson	0,95 mg/l/96h (Oryzias latipes) (équivalent ou similaire à la ligne directrice OECD 203)
CE50 Daphnie	0,3 mg/l/48 h (Daphnia magna)(méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	> 0,854 mg/l/72 h (Pseudokirchnerella subcapitata) (méthode OCDE 201)
NOEC (aigu)	0,201 mg/l/72 h (Pseudokirchnerella subcapitata) (méthode OCDE 201)
NOEC chronique poisson	0,068 mg/l (Pimephales promelas)(méthode OCDE 210) 36 jours
NOEC chronique crustacé	0,111 mg/l/ 21 jours (Daphnia magna)(méthode OCDE 211)
NOEC chronique algues	0,201 mg/l/72 h (Pseudokirchnerella subcapitata) (méthode OCDE 201)

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)

CL50 poisson	0,72 mg/l/96h (Pimephales promelas) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie	0,307 mg/l/48 h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	0,32 mg/l/72 h (Pseudokirchnerella subcapitata) (méthode OCDE 201)
NOEC chronique poisson	0,08 mg/l/ 28 jours Relation quantitative structure-activité (QSAR)(méthode OCDE 210)
NOEC chronique crustacé	0,08 mg/l/ 21 jours (Daphnia magna) (méthode OCDE 211)
NOEC chronique algues	0,174 mg/l/72 h (Pseudokirchnerella subcapitata) (OECD 201)

7-hydroxycitronellal (107-75-5)

CL50 poisson	31,6 mg/l/96h (Leuciscus idus)
CE50 Daphnie	410 mg/l/48 h (Daphnia magna)
CE50 autres organismes aquatiques	410 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques	68 mg/l
EC50 72h algae 1	123,32 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle (32210-23-4)

CL50 poisson	8,6 mg/l/96h (Cyprinus carpio)
CE50 Daphnie	5,3 mg/l/48 h (Daphnia magna)(méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	22 mg/l/72 h (Desmodesmus subspicatus)
NOEC (aigu)	6,8 mg/l/72 h (Desmodesmus subspicatus)
NOEC chronique algues	6,8 mg/l/72 h (Desmodesmus subspicatus)

(-)-pin-2(10)-ène (127-91-3, 18172-67-3)

CL50 poisson	0,502 mg/l/96h (Pimephales promelas)(méthode OCDE 203)
--------------	--

Little Joe OK Pacific Splash / Little Joe 3D OCEAN SPLASH / Little Dog 3D OCEAN SPLASH / Little Joya 3D OCEAN SPLASH

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

CE50 Daphnie	1,25 mg/l/48 h (Daphnia magna)(méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	0,7 mg/l/72 h (méthode OCDE 201)(Pseudokirchneriella subcapitata)Relation quantitative structure-activité (QSAR)

Citronellol (106-22-9)

CL50 poisson	14,66 mg/l/96h (Leuciscus idus)
CE50 Daphnie	17,48 mg/l/48 h (Daphnia magna)
ErC50 (algues)	2,4 mg/l/72 h (Scenedesmus subspicatus)
NOEC (aigu)	4,6 mg/l/96h (Leuciscus idus)

citral (5392-40-5)

CL50 poisson	6,78 mg/l/96h (Leuciscus idus)
CE50 Daphnie	6,8 mg/l/48 h (Daphnia magna)
ErC50 (algues)	103,8 mg/l/72 h (Desmodesmus subspicatus)

Géranol (106-24-1)

CL50 poisson	22 mg/l/96h (Danio rerio) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie	10,8 mg/l/48 h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	13,1 mg/l/72 h (Desmodesmus subspicatus) (méthode OCDE 201)
NOEC chronique poisson	10 mg/l (Danio rerio, 96h) (méthode OCDE 203)
NOEC chronique algues	1 mg/l/72 h (Desmodesmus subspicatus) (méthode OCDE 201)

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT) (128-37-0)

CL50 poisson	0,199 mg/l/96h (valeur estimée) (ECOSAR)
CE50 Daphnie	0,48 mg/l/48 h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202) (Méthode UE C.2)
ErC50 (algues)	> 0,24 mg/l/72 h (Pseudokirchneriella subcapitata)(méthode OCDE 201)
NOEC chronique poisson	0,053 mg/l (méthode OCDE 210)
NOEC chronique crustacé	0,069 mg/l Daphnia magna(méthode OCDE 211)
NOEC chronique algues	0,24 mg/l/72 h (Pseudokirchneriella subcapitata)(méthode OCDE 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol (18479-58-8)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Linalol (78-70-6)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. (méthode OCDE 301D).
Biodégradation	64,2 % 28jours

Galaxolide (1222-05-5)

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable. (méthode OCDE 301B).
Demande chimique en oxygène (DCO)	3 g O ₂ /g matière
Biodégradation	≈ 2 % 28 jours

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. (méthode OCDE 301D).
------------------------------	--

Little Joe OK Pacific Splash / Little Joe 3D OCEAN SPLASH / Little Dog 3D OCEAN SPLASH / Little Joya 3D OCEAN SPLASH

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

(-)-pin-2(10)-ène (127-91-3, 18172-67-3)

Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

citral (5392-40-5)

Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable. (OECD 301C).
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol (18479-58-8)

Log Pow	3,25 (40°C)
---------	-------------

Acétate de linalyle (115-95-7)

Log Pow	3,9 (25°C)
---------	------------

Galaxolide (1222-05-5)

Log Pow	5,3 (25°C)
---------	------------

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)

Log Pow	4,38 (méthode OCDE 117)
---------	-------------------------

7-hydroxycitronellal (107-75-5)

Log Pow	1,54
---------	------

citral (5392-40-5)

BCF	89,72
-----	-------

Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
------------------------------	--------------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

citral (5392-40-5)

Log Koc	2,169
---------	-------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Little Joe OK Pacific Splash / Little Joe 3D OCEAN SPLASH / Little Dog 3D OCEAN SPLASH / Little Joya 3D OCEAN SPLASH

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant

Acétate de linalyle (115-95-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Linalol (78-70-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
7-hydroxycitronellal (107-75-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Little Joe OK Pacific Splash / Little Joe 3D OCEAN SPLASH / Little Dog 3D OCEAN SPLASH / Little Joya 3D OCEAN SPLASH

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

(-)pin-2(10)-ène (127-91-3, 18172-67-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Citronellol (106-22-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Indications complémentaires : Vider complètement les emballages avant élimination. Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur.
Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 03 01 - déchets municipaux en mélange

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Little Joe OK Pacific Splash / Little Joe 3D OCEAN SPLASH / Little Dog 3D OCEAN SPLASH / Little Joya 3D OCEAN SPLASH

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Rubriques modifiées de la FDS : 1.1.

Sources des données : FDS des fournisseurs. ECHA - European Chemicals Agency.

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Texte complet des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.